

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 29 JUIN 2010.

Présents : M. André VRANCKEN, Bourgmestre-Président ;
M. José CAPELLE, Mme Lucienne BOUVEROUX-VANHOVE, M. Maurice BALDEWYNS, M. Nicolas RADOUX, M. Fernand MOXHET (Membres du Collège communal);
M. Michel LEJEUNE, ~~M. Pierre-Henri LUCAS~~, Mme Denise BARCHY, M. Jean-Marie LEFEVRE, M. Jean-Claude RENARD, Mme Catherine STREEL, M. Bernard SILVESTRE, M. Dominique LUGOWSKI, M. Jean-Paul VILENNE, M. Louis VANHOEF, Mme Sabine DEMET, M. Maxime BOURLET, Mme Rosanna DUMOULIN-D'ORTONA, Conseiller(e)s Communaux ;
M. Eric DECHAMPS, Secrétaire communal

Droit d'interpellations du Citoyen.

Néant.

SEANCE PUBLIQUE

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mai 2010.

La séance est ouverte à 19 hrs 30. Monsieur LUCAS, excusé par son groupe, est absent. Il y a 18 membres votants.

Monsieur VRANCKEN invite les membres du Conseil à formuler leur remarque éventuelle sur le procès-verbal de la séance du 25 mai 2010.

Aucune remarque n'est formulée.

Le procès-verbal de la séance du 25 mai 2010 est approuvé à l'unanimité des membres votants.

Correspondances et communications.

Monsieur VRANCKEN présente les documents transmis à chaque Conseiller. Il s'agit essentiellement des arrêtés de Police pris par Monsieur le Bourgmestre et communiqués par le Collège communal.

Il n'y a pas de remarque.

1. Administration générale/ Modification du Règlement Général sur la Police de la circulation routière à Awans du 23 décembre 1980/ Limitation de vitesse à 30 km/h. pour les véhicules dont la masse en charge dépasse 7,5 tonnes.

Monsieur VRANCKEN présente alors les modifications apportées au Règlement Général sur la Police de la circulation routière. Il s'agit ici de limiter à 30 km/h la vitesse des véhicules dont la masse en charge dépasse 7,5 tonnes rue de Loncin, en sa partie comprise entre le carrefour formé par la rue F. Cornet et le carrefour formé par la rue J. Kimpinaire.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

2. Administration générale/ Modification du Règlement Général sur la Police de la circulation routière à Awans du 23 décembre 1980/ Accès interdit, après le n°48 de la rue de Hollogne.

Monsieur VRANCKEN poursuit et propose au Conseil communal de rendre, rue de Hollogne, l'accès interdit dans les deux sens à tout conducteur, partie comprise cinquante mètres après l'immeuble n° 48 jusqu'au point de chemin de fer.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

3. Administration générale/ Intercommunales/ Assemblées générales ordinaires et extraordinaires/ Ratification.

Monsieur VRANCKEN présente la liste des Intercommunales dont les assemblées ordinaires et/ou extraordinaires se sont tenues dans le courant du mois de juin. Monsieur VRANCKEN propose au Conseil de ratifier les différentes délibérations du Collège relative à cet objet. Il

s'agit de l'A.I.D.E, l'A.L.G, du Centre funéraire de Liège et environs, de la C.I.LE, de l'I.I.L.E, d'Intradel, de l'I.S.O.S.L, de la SPI+, de la S.L.F et de TECTEO.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

Le Conseil ratifie les décisions du Collège communal à l'unanimité des membres votants.

4. Administration générale/ Ethias/ Assemblée générale ordinaire/ Ratification.

Monsieur VRANCKEN annonce que ETHIAS a tenu son assemblée générale ordinaire en date du 21 juin dernier. Monsieur VRANCKEN propose de ratifier la délibération du Collège du 17 juin dernier relative à l'objet.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

Le Conseil ratifie la décision du Collège communal à l'unanimité des membres votants.

5. Administration générale/ Relation avec l'étranger/ Don aux sinistrés du CHILI/ Approbation.

Monsieur VRANCKEN propose alors à l'assemblée de verser un don de 250 euros destiné à l'asbl « Vent du Nord-vent du Sud », pour le soutien des enfants de l'école d'Aguila Sur, commune de Paine, au Chili. En effet, le Chili a été secoué par un tremblement de terre en février 2010 et considérant le dynamisme de cette asbl, dans son action de soutien à l'égard des projets de reconstruction dans la région et notamment celui en faveur de la commune rurale de Paine, il semble opportun, compte tenu de l'ampleur de la catastrophe, de participer concrètement à l'effort de soutien aux enfants de cette école communale.

Monsieur LEJEUNE intervient et se demande si c'est bien le rôle d'une commune d'intervenir dans ces cas puisque l'Etat fédéral joue déjà un rôle considérable en matière de coopération au développement. Car les occasions d'intervenir n'en finissent pas. Que savons-nous à propos de cette asbl ?

Monsieur VRANCKEN informe le Conseil que la Commune a reçu un nombre impressionnant de demandes de toutes sortes, dans la foulée du sinistre en Haïti. Face à ces sollicitations pléthoriques, le Collège communal a pris l'option de n'intervenir de manière ciblée que pour aider les populations sinistrées à la suite de catastrophes naturelles.

Monsieur CAPELLE poursuit en insistant sur le fait que le Collège propose d'aider ceux qui sont accablés par le malheur lors de catastrophes naturelles, en effet, à l'instar d'Haïti, de l'Italie, et en l'occurrence du Chili. Le Collège s'est toujours montré très sensible à la situation des pays en difficulté et particulièrement à l'endroit des populations fragilisées.

Monsieur SILVESTRE souhaite juste que la Commune évite les dérives et insiste pour que les mesures de contrôle de ces subsides soient mises en œuvre. Monsieur SILVESTRE, au nom de son groupe politique, rappelle au Collège qu'il y a aussi des catastrophes sur le territoire de notre Commune.

Monsieur BOURLET, quant à lui, n'est pas contre mais pense que le rôle doit plutôt être joué par l'Etat fédéral dont c'est une des compétences. Il encourage la Commune à soutenir de préférence les projets de jeunes à Awans qui s'investissent dans la coopération.

Monsieur LEFEVRE intervient lui aussi et estime que si des crédits figurent au budget, voté par le Conseil, il est de bon ton de les distribuer aux asbl qui ont pignon sur rue. La somme de 250 euros ne représente pas un subside exorbitant. Cependant, s'il y a subside, alors il est important pour l'autorité communale de [se] fixer des objectifs clairs en rédigeant un cahier des charges précis de manière à suivre l'évolution du projet. Cette méthode favoriserait la traçabilité du projet et du subside alloué : il s'agit avant tout de l'argent des citoyens !

Enfin, Madame D'ORTONA propose de soutenir des projets concrets à l'instar de la construction de l'école de LITA plutôt que de se disperser.

Il n'y a plus de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 14 voix pour. Il y a 4 abstentions (le groupe Entente communale).

6. Finances/ Tutelle A.S.B.L/ « ADL Awans »/ Modification des statuts/ Approbation.

Monsieur VRANCKEN annonce qu'il convient ici de modifier les statuts de l'asbl « ADL Awans » afin de se conformer aux desiderata de l'autorité de tutelle. Il s'agit simplement de fixer le siège de l'asbl dans l'arrondissement judiciaire de Liège à 4342 Awans, rue Louis Germeaux, 12.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

7. Finances/ Tutelle A.S.B.L./ "A.D.L. AWANS"/ Contrôle de l'utilisation de la subvention communale pour l'exercice 2009 et octroi pour l'exercice 2010/ Approbation.

Monsieur VRANCKEN annonce alors que les subventions octroyées par la Commune d'Awans pour l'exercice 2009 ont été dûment justifiées par l'asbl « ADL Awans » au travers des modalités de contrôle arrêtées par le Conseil communal en date du 24 novembre 2009. Il propose par ailleurs d'octroyer à cette asbl pour l'exercice 2010, en guise de subvention, une intervention financière d'un montant de 63 455 euros et la mise à disposition de locaux dont le loyer est évalué à 511,10 euros. Monsieur VRANCKEN rappelle sommairement les mesures de contrôle qui seront mises en œuvre.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

8. Finances/ Tutelle A.S.B.L./ "A.D.L. AWANS"/ Maintien de la structure/ Approbation.

Monsieur VRANCKEN informe alors l'assemblée qu'il convient de solliciter auprès de la Région wallonne le renouvellement de l'agrément de l'asbl « ADL Awans » pour une période de trois ans supplémentaires à partir du 22 avril 2011. Et ce, de manière à permettre à l'Agence de Développement Local de poursuivre son but : favoriser le redéploiement économique et social de la Commune d'Awans.

Madame STREEL tient à souligner le travail remarquable accompli par les agents de l'ADL. Dernièrement, la présentation officielle du site de l'asbl en est un exemple concret. L'ADL représente incontestablement un plus pour aider les indépendants et les commerçants de notre Commune. Le groupe MR est évidemment favorable à ce renouvellement.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

9. Finances/ Tutelle A.S.B.L./ "Noël Heine"/ Contrôle de l'utilisation de la subvention communale pour l'exercice 2009 et octroi pour l'exercice 2010/ Approbation.

Monsieur VRANCKEN annonce ensuite que les subventions octroyées par la Commune d'Awans pour l'exercice 2009 ont été dûment justifiées par l'asbl « Noël HEINE » conformément à la délibération du Conseil communal du 25 août 2009. Il propose par ailleurs d'octroyer à ladite asbl pour l'exercice 2010 une intervention financière de 76 585,00 euros et de mettre à sa disposition un bâtiment et un terrain de football dont les loyers sont estimés annuellement à 42 270,00 euros.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 14 voix pour. Il y a 4 abstentions (le groupe Entente Communale).

10. Finances/ Tutelle A.S.B.L./A.S.B.L. « Amon nos Autes »/ Contrôle de l'utilisation de la subvention communale pour l'exercice 2009 et octroi pour l'exercice 2010/ Approbation.

Monsieur VRANCKEN annonce ensuite que les subventions octroyées par la Commune d'Awans pour l'exercice 2009 ont été dûment justifiées par l'asbl « Amon Nos Autes ». Il propose par ailleurs d'octroyer à ladite asbl pour l'exercice 2010 une prise en charge annuelle des frais de chauffage pour un montant estimé à 2 200 euros et de mettre à sa disposition un bâtiment dont le loyer est estimé annuellement à 1 353,33 euros.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 10 voix pour et 8 voix contre (les groupes Entente Communale, MR et Ecolo).

11. Finances/ Tutelle A.S.B.L./ A.S.B.L. « Salle des Loisirs »/ Contrôle de l'utilisation de la subvention communale pour l'exercice 2009 et octroi pour l'exercice 2010/ Approbation.

Monsieur VRANCKEN annonce ensuite que les subventions octroyées par la Commune d'Awans pour l'exercice 2009 ont été dûment justifiées par l'asbl « Salle des Loisirs ». Il propose par ailleurs d'octroyer à ladite asbl pour l'exercice 2010 une prise en charge des dépenses relatives au salaire annuel d'une femme de charge, estimée à 7 746,24 euros et de mettre à sa disposition un bâtiment dont le loyer est estimé annuellement à 5 336,67 euros.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 13 voix pour. Il y a 5 abstentions (les groupes Entente Communale et Ecolo).

12. Finances/ Subventions aux groupements, associations et clubs de l'entité/ Octroi des subsides pour l'exercice 2010 et contrôle de l'octroi/ Approbation.

Monsieur MOXHET est alors invité à prendre la parole afin de présenter le point suivant. Il annonce au Conseil, qu'après examen des documents remis par les clubs et associations, il apparaît que les subsides octroyés précédemment ont été dûment justifiés et utilisés pour les fins auxquelles ils avaient été octroyés. Il propose alors d'octroyer les subventions relatives aux activités de l'année 2010 selon le détail repris dans le projet de délibération. Monsieur MOXHET de préciser que l'autorité de tutelle a annulé la délibération du Conseil du 16 mars 2010 portant sur l'octroi des subsides pour 2009. L'autorité tutélaire préconise que l'engagement de la dépense soit opéré durant l'exercice concerné par l'octroi des subsides.

Monsieur LEJEUNE revient à la charge et représente que l'année 2009 passe donc « à la trappe ».

Monsieur LEFEVRE poursuit en insistant sur le fait que 2009 était bien inscrit sur le chèque remis aux associations lors de la cérémonie organisée.

Madame BOUVEROUX confirme quant à elle que comme d'habitude, chaque club recevra annuellement un subside.

Madame D'ORTONA intervient et estime que ces propos sont vrais en théorie. Elle se demande pourquoi le Collège ne l'a pas annoncé lors de la remise des chèques factices. En outre, il est regrettable que les critères pour ne pas accorder les subsides en 2008 ou 2009 ont été arrêtés de manière unilatérale. De plus, ces critères sont peu pertinents et ne favorisent pas une application transparente et juste. C'est la raison pour laquelle le groupe MR demande depuis longtemps la mise en place d'une commission culturelle afin de garantir la plus grande transparence dans l'attribution des subsides.

Monsieur VRANCKEN poursuit et précise que les critères de sélections sont toujours très difficiles à déterminer et à appliquer en toute objectivité. Quoi qu'il en soit un critère qui mérite en effet d'être retenu est celui des jeunes !

Madame STREEL intervient en dénonçant le fait que si le Collège décidait demain de ne plus attribuer ces subsides, il manquerait au bout du compte le versement d'une année. Que se passe-t-il donc en 2010 ?

Monsieur CAPELLE précise à son tour que ce qu'il faut surtout retenir c'est que les subsides sont maintenus, qu'il y a un contrôle à assurer et que pour les clubs, ça ne change rien dès l'instant où la Commune verse annuellement un subside comme convenu.

Monsieur VRANCKEN de rappeler que ces dépenses sont facultatives. Le Collège a malgré tout décidé de maintenir ce type de subside.

Madame D'ORTONA dénonce également le fait que le subside est versé pour autant que le club ou l'association est présente lors de la cérémonie. Et de rappeler qu'il fut un temps où le subside était versé sans présence obligatoire à cette cérémonie.

Monsieur LEJEUNE rappelle de manière prosaïque que les clubs ne bénéficieront pas de subside pour 2009 et que ce qui apparaît dans le compte 2009 est l'intervention communale pour 2008. Il n'y aura pas d'imputation comptable pour 2009 !

Monsieur RENARD en appelle au calme et représente que ce qui fait surtout réagir les groupes de l'opposition c'est surtout la façon dont les choses sont présentées par le Collège. Pratique dont le Collège communal est coutumier ! Si l'opposition ne sort pas l'arrêté du Ministre FURLAN, le point passe « tranquillement ». Il faut noter aussi qu'au budget 2010, le poste des subsides est « raboté » à l'occasion des modifications budgétaires.

Monsieur LEFEVRE de préciser que sans être contre l'octroi des subsides en 2010, il s'abstiendra politiquement.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 17 voix pour. Il y a 1 abstention (le groupe Ecolo).

13. Finances/ Tutelle CPAS/ Comptes annuels de l'exercice 2009/ Approbation.

Monsieur MOXHET est invité à prendre la parole pour présenter les comptes de l'exercice 2009 du CPAS. Monsieur MOXHET annonce le **résultat budgétaire**.

Au service ordinaire :

Droits constatés nets de l'exercice : 2.163.872,75 euros ;

Engagement de l'exercice : 1.987.553,25 euros ;

Excédent budgétaire : 176.319,50 euros.

Au service extraordinaire :

Droits constatés nets de l'exercice : 270.525,12 euros ;

Engagement de l'exercice : 217.691,63 euros ;

Excédent budgétaire : 52.833,49 euros.

Monsieur MOXHET présente ensuite le **résultat comptable** :

Au service ordinaire :

Droits constatés nets de l'exercice : 2.163.872,75 euros ;

Imputations de l'exercice : 1.987.553,25 euros ;

Boni : 176.319,50 euros.

Au service extraordinaire :

Droits constatés nets de l'exercice : 270.525,12 euros ;

Imputations de l'exercice : 204.337,57 euros ;

Boni : 66.187,55 euros.

Le compte de résultat présente un résultat global de l'exercice 2009 chiffré à un boni global de 119.859,55 euros qui se répartit en un boni d'exploitation de 123.942,19 euros et un mali exceptionnel de 4.082,64 euros. Enfin, l'encaisse au 31.12.2009 était de 65.099,01 euros. L'intervention communale finale pour cet exercice 2009 s'élève à 619.047,80 euros.

Monsieur MOXHET intéressé par la décision ne prend pas part au vote et se retire. Il y a 17 membres votants.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 13 voix pour et 4 voix contre (le groupe Entente communale).

14. Finances/ Fabrique d'Eglise St Remy à FOOZ/ Composition du Conseil de la Fabrique d'Eglise et du bureau des marguilliers/ Prise d'acte.

Monsieur MOXHET rentre en séance.

Monsieur VRANCKEN présente ensuite la nouvelle composition du Conseil de la Fabrique d'Eglise saint Rémi à FOOZ en date du 26 avril 2010 et propose au Conseil communal d'en prendre acte.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

Le Conseil communal prend acte à l'unanimité de cette nouvelle composition.

15. Finances/ Compte de la Fabrique d'Eglise d'HOGNOUL pour l'exercice 2009/ Avis.
Monsieur VRANCKEN présente ensuite le compte de la Fabrique d'Eglise de Hognoul pour l'exercice 2009 dont les recettes s'élèvent à 48 406,50 euros, les dépenses à 45 284,08 euros pour dégager un boni de 3 122,42 euros.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

Le Conseil communal émet un avis favorable sur ce compte 2009 à l'unanimité des membres votants.

16. Finances/ Comptes annuels communaux de l'exercice 2009/ Approbation.

Monsieur VRANCKEN invite Monsieur MOXHET à prendre la parole. Monsieur MOXHET rapporte au Conseil communal les éléments chiffrés du compte communal pour l'exercice 2009 qui s'établissent comme suit :

Service ordinaire :

1° Droits constatés nets : 9.361.655,89 €

Engagements : 7.951.083,79 €

Résultat **budgétaire** de l'exercice : Boni de 1.410.572,10 €

2° Droits constatés nets : 9.361.655,89 €

Imputations comptables : 7.687.306,54 €

Résultat **comptable** de l'exercice : Boni de 1.674.349,35 €

Service extraordinaire :

1° Droits constatés nets : 1.957.778,10 €

Engagements : 2.305.387,72 €

Résultat **budgétaire** de l'exercice : Mali de 347.609,62 €

2° Droits constatés nets : 1.957.778,10 €

Imputations comptables : 815.542,82 €

Résultat **comptable** de l'exercice : Boni de 1.142.235,28 €

Compte de résultats :

Mali global de l'exercice : 49.141,05 €

Madame STREEL souligne que le mali de 347.609,62 euros au service extraordinaire aura des répercussions sur le budget 2010.

Monsieur VRANCKEN informe l'assemblée que le montant du mali est justifié par le fait que des recettes encore non constatées doivent être injectées dans la comptabilité. Une fois l'opération effectuée, le montant du mali diminuera fortement.

Madame STREEL poursuit et signale que la réforme fiscale de l'Impôt sur les Personnes Physiques tant critiquée ne fait pas mal aux citoyens !

Monsieur BOURLET dénonce au niveau du service extraordinaire un taux de réalisation particulièrement faible et constate la problématique des engagements. Le Collège a réalisé à peine 1/5 de ce qui était prévu au départ. En outre, ces chiffres évoluent peu d'année en année ce qui tend à démontrer qu'au bout du compte, peu de choses sont réalisées.

Monsieur LEFEVRE surenchérit et se demande si le Collège n'est pas en affaires courantes tant le taux de réalisation est faible. Le Collège se montre très peu proactif.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 10 voix pour et 4 voix contre (le groupe Entente communale). Il y a 4 abstentions (les groupes MR et Ecolo).

17. Finances/ Budget 2010/ Modifications budgétaires n° 1 et 2/ Approbation.

Monsieur MOXHET présente alors les modifications budgétaires 2010. Le service **ordinaire** présente ainsi le nouveau résultat suivant :

Recettes : 9.324.044,89 euros.

Dépenses : 8.222.568,46 euros.

Boni : 1.101.476,43 euros.

Et le service **extraordinaire**, le nouveau résultat suivant :

Recettes : 4.257.179,13 euros.

Dépenses : 4.257.179,13 euros.

Monsieur MOXHET précise pour l'essentiel qu'il y a lieu d'aligner certains crédits afin qu'ils correspondent à la réalité du terrain. Que suite à l'intégration du boni du service ordinaire découlant des résultats dégagés par les comptes annuels de l'exercice 2009 du CPAS, la subvention communale allouée au CPAS pour l'exercice 2010 sera diminuée de 53.494,02 euros. Que les résultats dégagés par les comptes communaux, tant au service ordinaire qu'au service extraordinaire, ont été incorporés dans les présentes modifications budgétaires. Qu'il y avait lieu de revoir la dotation communale allouée à la Zone de police Awans-Grâce-Hollogne afin qu'elle puisse faire face à ses obligations et remplir pleinement les missions confiées à un tel service. Que le Service Public Fédéral des Finances a communiqué à l'Administration communale les réestimations en matière d'additionnels communaux. Pour le surplus, Monsieur MOXHET renvoie à la synthèse analytique détaillée communiquée à l'ensemble des Conseillers.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 10 voix pour et 4 voix contre (le groupe Entente communale). Il y a 4 abstentions (les groupes MR et Ecolo).

18. Finances/ Zone de Police Awans-Grâce-Hollogne/ Dotation communale pour l'exercice 2010/ Majoration/ Approbation.

Monsieur VRANCKEN annonce qu'il y a lieu de revoir la dotation communale allouée à la Zone de police Awans-Grâce-Hollogne afin qu'elle puisse faire face à ses obligations et remplir pleinement les missions confiées à un tel service. Cette majoration correspond à l'adaptation de 2,71 % par rapport à 2009 annoncée dès l'élaboration du budget initial. Et de préciser que la dotation communale totale à la zone de Police s'élève pour 2010 au montant de 652 201,99 euros.

Monsieur LEFEVRE se demande tout de même ce que la Commune d'Awans a finalement à dire dans la Zone de Police.

Monsieur BOURLET quant à lui, relève que cette dotation est fondée sur une obligation légale. Cependant, Monsieur BOURLET regrette le manque d'influence de la Commune d'Awans sur les décisions prises à la Zone et encourage Monsieur le Bourgmestre a utilisé son charisme pour faire valoir davantage les positions awansoises.

Monsieur VRANCKEN rappelle que la dotation communale à la Zone de Police est proportionnelle au nombre d'habitants que compte chaque commune. Cette proportion définit également le poids de la Commune d'Awans dans les décisions de la Zone soit 25-75%. Quoi qu'il en soit il faut souligner que le pouvoir d'influence des uns et des autres est relatif et que les deux Communes de la Zone sont solidaires d'une Police unie et efficace.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 13 voix pour et 4 voix contre (le groupe Entente communale). Il y a 1 abstention (le groupe Ecolo).

19. Finances/ Emprunts prévus au budget de 2009/ Modification du mode de financement.

Monsieur MOXHET prend la parole et annonce qu'il convient de modifier le mode de financement de certains projets extraordinaires. En effet, les sommes engagées pour la réalisation de certains projets se révèlent être modiques en regard des prévisions initiales. Il serait donc opportun d'en modifier le mode de financement initialement prévu. En outre, un prélèvement sur fonds de réserves extraordinaires permettrait d'éviter de grever les finances communales de charges d'emprunts supplémentaires. Monsieur MOXHET cite les projets pour lesquels la Commune ne souscrira pas d'emprunt. Ces projets seront financés par la trésorerie.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

20. Enseignement/ Ouverture d'une demi-classe au 08 mars 2010/ Implantation d'Awans/ Ratification.

Madame BOUVEROUX intervient à son tour et propose à l'assemblée de ratifier la délibération du Collège du 11 mars 2010 portant sur l'ouverture d'une demi-classe à l'implantation maternelle de l'Ecole d'Awans à partir du 8 mars 2010 ce qui porte le nombre d'emplois d'institutrice maternelle de 2,5 à 3.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

21. Travaux/ Extension du réseau de gaz naturel rue Rond du Roi Albert/ Approbation.

Monsieur RADOUX explique ensuite qu'il convient de marquer son accord sur le projet d'extension du réseau de distribution de gaz naturel rue Rond du Roi Albert à Villers-l'Evêque, tel que présenté par l'ALG.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

22. Travaux/ Lotissement rue de Fooz/ Réalisation de plans d'emprise/ Approbation du cahier spécial des charges en vue de la désignation d'un géomètre.

Monsieur RADOUX annonce alors qu'il convient de passer un marché ayant pour objet la désignation d'un géomètre-expert chargé de dresser les plans complets et précis des emprises à acquérir dans le cadre de la création de deux lotissements rue de Fooz. Le prix estimé du marché dont il est question à l'article 1 est fixé à 10.000 euros hors TVA. Le marché dont il est question à l'article 1 sera passé par procédure négociée sans respecter la règle de publicité, après consultation d'au moins 3 géomètres.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

23. Travaux/ Réfection de dalles rue Lemeer et Lenoir à Villers-l'Evêque/ Ratification.

Monsieur RADOUX propose ensuite de ratifier la délibération du 27 mai 2010 par laquelle le Collège communal a décidé de passer un marché par procédure négociée sans respecter la règle de publicité et de désigner en urgence la S.A. BALAES, rue Louis Maréchal, 11, à 4360 OREYE, pour un montant de 10.075,07 euros, TVA comprise, pour la réfection des dalles affaissées dans les rues précitées. En effet, l'affaissement des dalles en béton présentait un réel danger pour les usagers de la route.

Monsieur LEFEVRE souhaite intervenir pour souligner la problématique de ces rues. Compte tenu de la nature du revêtement (dalles en béton), il s'agira sans doute de réaliser un travail de fond.

Monsieur RADOUX complète son explication et rapporte qu'il y a aussi un problème d'écoulement des eaux jusqu'aux Marnières et la station d'épuration. Mais la SPGE tarde à lancer la construction de cette station. Le chantier de ces rues auraient dû commencer à l'occasion de la pose de la canalisation. A cause de normes européennes à respecter strictement, la SPGE doit retarder la construction de la station d'épuration sur Awans.

Monsieur LEJEUNE souhaite savoir si la SPGE a arrêté un calendrier pour la construction de cette station.

Monsieur RADOUX regrette de préciser que la SPGE n'a fourni aucune information en la matière à la Commune d'Awans.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

24. Urbanisme/ Modification d'une voirie dans le cadre de la réalisation d'un lotissement, rue Auguste Deltour à 4340 AWANS/ Approbation.

Monsieur CAPELLE prend alors la parole et propose au Conseil d'émettre un avis favorable aux modifications de la voirie (égouttage) prévues sur les plans du 6 mai 2010 relatives à la réalisation du lotissement rue Auguste Deltour. Monsieur CAPELLE de préciser que les travaux sont à charge du lotisseur.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

25. Informatique/ Acquisition de matériel informatique pour les services communaux/ Marché de fournitures/ Mode de passation et conditions.

Monsieur VRANCKEN invite le Secrétaire communal à présenter le point suivant. Le Secrétaire communal rapporte au Conseil la nécessité matérielle de passer un marché ayant pour l'objet l'acquisition d'un concentrateur et de deux postes de travail ainsi que les logiciels accessoires utiles. Et ce afin de permettre aux services concernés de disposer d'un outil de travail performant et fiable. Quant au concentrateur défectueux, il est nécessaire de le remplacer par un nouveau pour faire face à l'accroissement du réseau, pouvoir le gérer efficacement et en assurer la sécurité et le bon fonctionnement. Le prix global du marché est estimé à 5 100 euros TVAC. Le marché sera passé par procédure négociée sans publicité après consultation d'au moins trois fournisseurs.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

26. Informatique/ Acquisition et placement de matériel de climatisation pour le local des serveurs informatiques et de la centrale téléphonique/ Marché de fournitures/ Mode de passation et conditions.

Le Secrétaire communal poursuit et informe l'assemblée que le renforcement de notre installation de serveurs informatiques entraîne une augmentation de la chaleur dégagée par tous les appareils installés dans le local qui leur est dédié. Ce local contenait déjà la centrale téléphonique qui est appelée à se développer également et tous les dispositifs de communication du réseau auxquels s'ajoute celui gérant la liaison avec les services administratifs de l'Urbanisme, des Travaux et de l'Environnement. Les systèmes de sécurité des serveurs signalent que la température est proche des limites raisonnables. Compte tenu que les mois d'été apporteront un surcroît de chaleur à ce local qui est sous toiture et qu'une chaleur excessive constitue un risque important pour ce matériel et aura une influence négative sur sa durée de fonctionnement, il est nécessaire de procéder à la stabilisation de la température de ce local. Il convient donc de passer un marché par procédure négociée ayant pour objet l'acquisition d'un système de conditionnement d'air. Le prix estimé du marché s'élève à 5 000 euros HTVA.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

Réponses aux questions posées aux membres du Collège communal.

1) *Le groupe EC souhaiterait connaître le coût total à ce jour, du projet de la construction du hall omnisports d'Othée entre autres :*

- *La recherche d'un terrain ;*
- *Des avant-projets, et multiples projets (architecte, géomètre, étude de stabilité,...) ;*
- *Avocat ;*
- *Du nombre d'heures prestées par les agents communaux pour organiser les différentes enquêtes, contacts avec le public,...*

Monsieur BALDEWYNS est invité à prendre la parole et rapporte les éléments suivants. Suite à votre question écrite (dé)posée lors de la séance du Conseil communal du 25 mai dernier concernant l'objet repris sous rubrique, le Collège communal vous communique les éléments d'information concrets suivants.

D'après les enregistrements comptables, un montant d'honoraires de 60 272,43 euros a d'ores et déjà été liquidé à l'Architecte.

A cette somme, il convient d'ajouter 5 000 euros d'indemnité « locative » (dédommagement du locataire du terrain convoité) ainsi que des frais d'expropriation déjà connus de 960,54 euros.

Concernant l'acquisition du terrain proprement dit et la juste et préalable indemnité dans le cadre de la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique, l'évaluation de ce montant n'est pas encore définie.

En effet, les deux parties ne s'accordant pas sur le montant de cette indemnité, le Juge de Paix a désigné un expert judiciaire afin de lui rapporter une évaluation objective. Le Juge appréciera sur cette base le montant définitif de l'indemnité.

Quoi qu'il en soit et en attendant cette évaluation, le Juge a estimé que le montant réservé de cette indemnité correspond au montant proposé par le Comité d'acquisition et porté à près de 25 000 euros. Ce crédit a été budgétisé.

S'agissant de frais d'avocat, la Commune n'a désigné aucun avocat pour régler ce différend. Le Comité d'acquisition, dûment mandaté par le Conseil communal pour représenter les intérêts de la Commune dans ce dossier, a pris et prend encore toutes les initiatives utiles inhérentes à ce mandat pour accomplir sa mission.

Pour être complet, le Comité d'acquisition agit pour la Commune à titre gratuit. Les prestations du conseiller juridique désigné par lui seront prises en charge par la Commune. Nous n'en connaissons pas encore l'estimation.

Quant au nombre d'heures, accomplies par les agents communaux, tous services confondus, il est rigoureusement impossible d'évaluer le coût de la charge. D'autant moins que ces prestations, effectuées par chacun dans le cadre de ses missions professionnelles, n'ont pas été dénombrées. Il en est de même pour tous les autres dossiers gérés par l'Administration.

2) Monsieur VILENNE souhaiterait savoir combien de bancs publics ont été achetés et où ils ont été placés ?

Monsieur BALDEWYNS prend à nouveau la parole et rapporte les éléments suivants. L'Administration a acheté 30 bancs publics et, actuellement, 14 d'entre eux ont été placés. Dans les rues Blanche d'Ans ; au croisement des rues Ferrer, Musin, Gérard et Schoenaerts ; P. E. Janson ; de Loncin ; J. Brônne ; d'Awans ; Place du Monument et Heptia, un seul banc a été placé. Il est à noter que le banc placé rue P. E. Janson a été cassé après la brocante de la Pentecôte. En ce qui concerne les rues Du Domaine de Waroux et J. Delmotte, celles-ci comprennent respectivement 2 et 4 bancs publics.

Questions posées aux membres du Collège communal.

- 1) Madame STREEL souhaite savoir à propos des gardiens de la paix si la Commune a reçu une réponse de l'UVCW aux questions posées et si les agents sont couverts par une assurance dans le cadre de leurs prestations ? Madame STREEL souhaite également que Monsieur le Bourgmestre puisse recevoir l'ensemble des personnes concernées afin de les rassurer.
- 2) Madame STREEL souhaite savoir quels sont les travaux visés dans l'arrêté de Police du Bourgmestre concernant la rue Robert et les mesures de sécurité publique à l'endroit du mur ? Ces mesures ont impliqué la pose d'une signalisation adaptée. Par ailleurs et concernant le mur en lui-même, qu'en est-il de la partie démolie ? Sera-t-elle reconstruite et aux frais de qui ?
- 3) Monsieur RENARD souhaite savoir si le Secrétaire communal peut fournir une réponse à la question posée lors du dernier Conseil quant au devoir de réserve des Conseillers communaux lors des votes concernant les asbl au sein desquelles ils représentent la Commune ?

- 4) Monsieur SILVESTRE pose la problématique des aménagements rue Bauwin. Qu'en est-il du parking et des trottoirs ? Où les passants peuvent-ils circuler et un parking alternatif est-il envisagé ? Car finalement, c'est une voie rapide qui est créée et présente de réels dangers. Il est indispensable de prendre des mesures.

Monsieur VRANCKEN annonce qu'un toute-boîte sera distribué tout prochainement pour informer les riverains de certaines recommandations d'usage.

Monsieur VRANCKEN annonce que la séance publique est terminée et invite le public présent dans la salle à quitter les lieux. Monsieur VRANCKEN prononce le huis clos.